

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Daniëlle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**AGER 007-1198/09/CC**

**■ Affectation de nouvelles autorisations de programme et augmentation d'autorisations de programme existantes pour les travaux sur les ouvrages de l'eau potable.**

**DEASRVS 09/2823/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des missions afférentes à la compétence eau, à savoir : la protection des ressources, l'adduction, le traitement et la distribution, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit assurer la réalisation des nouvelles installations, ainsi que la réhabilitation des installations existantes.

Par ailleurs, l'entretien et la maintenance des ouvrages situés dans les communes exploitées en régie sont également à la charge de Marseille Provence Métropole.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions et ce jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2010, il est nécessaire de prévoir un programme annuel de travaux d'extension, de réhabilitation, de renouvellement et d'entretien des ouvrages de service public d'eau potable sur chaque commune membre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Par conséquent, il est nécessaire d'affecter de nouvelles autorisations de programme et d'augmenter le montant de certaines autorisations de programme existantes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'affecter de nouvelles autorisations de programme pour 2009 et d'augmenter certaines autorisations de programme 2008.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées, sur le budget annexe de l'Eau, les affectations des autorisations de programme annuelles suivantes portant sur les travaux de renouvellement, petites extensions et de réhabilitation des

ouvrages d'eau potable, devant être effectués sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	création AP	Estimation CP 2009	Estimation CP 2010
F150	Projet/0753	GEMENOS travaux production 2009	180 000	150 000	30 000
F150	Projet/0777	EAU-station de filtration GR 2009- Secteur EST (hors régies )	400 000	380 000	20 000
F150	Projet/0778	Eau - études - production (ingénierie)	100 000	74 000	26 000
F150	Projet/0779	EAU-station de filtration GR 2009- GR 2009-MARSEILLE	470 000	435 000	35 000
F150	Projet/0809	PLAN DE CUQUES - travaux production 2009	200 000	150 000	50 000
F160	Projet/0768	EAU-adduction Vallon Dol - travaux SCP 2009	150 000	100 000	50 000
F160	Projet/0784	EAU - travaux adduction 2009	2 600 000	2 230 300	369 700
F160	Projet/0805	EAU- Etudes Adduction 2009 (Ingénierie)	50 000	30 000	20 000
F170	Projet/0736	ALLAUCH - travaux distribution 2009	130 000	100 000	30 000
F170	Projet/0739	CARNOUX - travaux distribution 2009	60 000	26 500	33 500
F170	Projet/0741	CARRY - travaux distribution 2009	50 000	33 000	17 000
F170	Projet/0743	CASSIS - travaux distribution 2009	100 000	57 000	43 000
F170	Projet/0746	CEYRESTE - travaux distribution 2009	60 000	30 500	29 500
F170	Projet/0748	CHATEAUNEUF - travaux distribution 2009	480 000	353 000	127 000
F170	Projet/0751	ENSUES - travaux distribution 2009	45 000	28 000	17 000
F170	Projet/0754	GEMENOS - travaux distribution 2009	400 000	290 000	110 000
F170	Projet/0757	GIGNAC-travaux distribution 2009	50 000	45 000	5 000
F170	Projet/0759	LA CIOTAT - travaux distribution 2009	480 000	290 000	190 000
F170	Projet/0762	LE ROVE - travaux distribution 2009	270 000	232 000	38 000
F170	Projet/0765	MARIGNANE - travaux distribution 2009	150 000	110 000	40 000
F170	Projet/0770	MARSEILLE - travaux distribution 2009	4 000 000	3 000 000	1 000 000
F170	Projet/0789	EAU- Réservoirs grosses réparation 2009-EST	10 000	-	10 000

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	création AP	Estimation CP 2009	Estimation CP 2010
F170	Projet/0790	EAU- Réservoirs grosses réparation 2009-OUEST	320 000	290 000	30 000
F170	Projet/0791	EAU- Travaux urgents et imprévus 2009-OUEST	25 000	20 000	5 000
F170	Projet/0792	EAU- Travaux urgents et imprévus 2009-EST	10 000	-	10 000
F170	Projet/0793	EAU - acquisition de matériel et mobilier 2009/2011	12 000	4 000	8 000
F170	Projet/0794	EAU - acquisition de matériel roulant et véhicules - 2009/2011	180 000	40 000	140 000
F170	Projet/0795	EAU - acquisition de matériel informatique 2009/2011	20 000	8 000	12 000
F170	Projet/0796	EAU - locaux DEA 2009/2011	24 000	8 000	16 000
F170	Projet/0804	EAU- Etudes distribution 2009 (Ingénierie)	200 000	156 000	44 000
F170	Projet/0811	PLAN DE CUQUES - travaux distribution 2009	450 000	370 000	80 000
F170	Projet/0813	ROQUEFORT - travaux distribution 2009	230 000	213 000	17 000
F170	Projet/0815	SAUSSET - travaux distribution 2009	120 000	92 000	28 000
F170	Projet/0817	SEPTEMES - travaux distribution 2009	20 000	-	20 000
F170	Projet/0819	ST VICTORET - travaux distribution 2009	70 000	50 000	20 000

**Article 2 :**

Sont approuvées les deux augmentations d'autorisation de programme portant sur les travaux de réhabilitation et d'entretien des réseaux de distributions (programme 2008) sur les communes de Gignac-la-Nerthe et Septèmes-les-Vallons:

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	AP initiale	augmentation AP	AP globale	Estimation CP 2009
F170	2008/00032	GIGNAC-travaux distribution 2008	25 000	15 000	40 000	40 000
F170	2008/00046	SEPTEMES - travaux distribution 2008	80 000	40 000	120 000	120 000

**Article 3 :**

Les crédits de paiements nécessaires à ces opérations seront inscrits au Budget 2009 et suivants – Natures : 2031, 2154 et 2315.

**Article 4**

Monsieur le Président ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme, et à signer tous documents y afférents.

Au cas où les aides précitées ne seraient pas accordées ou seraient moins élevées que prévu, le complément de financement serait assuré par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement  
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI